



Direction Générale
Réf : **M16** /DG/2024

Bouchaoui, le **2024** نوفمبر 09

LETTRE DE CONSULTATION PAR WEB N° **64 /2024**
Portant désignation des BET ou groupement de BET, pour la
réalisation de prestations dans le cadre de l'enquête post-
censitaire du recensement général de l'agriculture 2024.



INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Objet de la consultation :

La présente consultation porte sur la sélection des BET ou groupement de BET, comme prestataires de service, pour la réalisation de l'enquête post-censitaire du recensement général de l'agriculture 2024.

2. Condition d'éligibilité et de soumission

Sont admis à soumissionner les bureaux d'études technique (BET) ou groupement de bureaux d'études, régulièrement inscrits au registre de commerce, portant obligatoirement le code d'activité (607029) et qui justifient d'une expérience dans le domaine des études agricoles, disposant de moyens techniques et logistiques nécessaires pour honorer leurs engagements.

3. Contenu des offres :

Le dossier de soumission comprend :

- La lettre de consultation avec accusé de réception (cachet et griffe) ;
- La déclaration de probité signée (cachet et griffe) selon modèle joint en annexe ;
- La déclaration à souscrire signée (cachet et griffe) selon modèle joint en annexe ;
- L'instruction aux soumissionnaires, signée et paraphée (cachet et griffe) ;
- Objet de la consultation (liste des lots) avec accusé de réception ;
- Copie du registre de commerce portant obligatoirement le code d'activité (607029) ;
- Copie du numéro d'identification fiscal (NIF) ;
- Copie de l'extrait de rôle ;
- Copie de l'attestation CNAS ou CASNOS ;
- Les Curriculum Vitae (CV) des intervenants : personnel technique engagé par les BET ;
- Les moyens techniques affectés au projet de l'enquête ;
- Le formulaire de soumission signé et cacheté selon le modèle joint en annexe.

7



4. Les exigences techniques et financières :

- **Présentation de l'offre :** Le soumissionnaire peut présenter une offre pour un ou plusieurs lots, pour une ou plusieurs wilayas, sur la base de deux lots au max pour les wilayas qui présentent plus de deux lots. Chaque lot devra faire l'objet d'une offre technique et financière séparée. La répartition des équipes d'enquête par lot et par wilaya est indiquée dans le tableau en annexe.
- **Le délai de réalisation de l'enquête post-censitaire :** Le délai de réalisation de l'enquête post-censitaire est fixé, pour une période de quinze (15) jours, qui se déroulera au début du mois décembre 2024. Pour cela, le BET ou groupement de BET s'engage de mettre les moyens humains et matériels pour la concrétisation de cette enquête post-censitaire dans les délais sus indiqués.

5. Mode de transmission des offres :

Les pièces constitutives du dossier de soumission indiqué ci-dessus signées par le soumissionnaire ou par une personne dûment habilitée seront scannées et envoyées à l'adresse suivante : consultation@bneder.dz, à la date arrêtée et dans l'intervalle de temps fixé sur la lettre de consultation. Le BET ou groupement de BET remettra les documents originaux dans le cas où son offre sera retenue préalablement à la signature du contrat.

6. Evaluation des offres :

L'évaluation des offres se fera en deux étapes : (technique et financière)

6.1 OFFRE TECHNIQUE : 60 points

▪ Références professionnelles des intervenants25 points

Les références professionnelles du soumissionnaire seront appréciées sur la base des CV des intervenants de chaque équipe technique, composé en moyenne d'un (01) contrôleur et de cinq (05) recenseurs.

Une note maximale sera attribuée au soumissionnaire dont le personnel technique possède des qualifications en lien direct avec le domaine d'intervention, conformément au barème suivant :

• Contrôleur 10 points

Qualification	Note maximale par lot
Diplôme universitaire en agronomie, en statistique ou en économie.	10 points
Technicien supérieur en agronomie (plus de cinq 05 ans d'expérience)	07 points
Autre diplôme universitaire	05 points

La note maximale à attribuer est de dix (10) points. Elle est calculée comme suit :

$$\text{La note} = \frac{\text{La somme des notes des contrôleurs}}{\text{Nombre total de contrôleurs}}$$

3



Le soumissionnaire doit avoir un contrôleur pour un lot qui contient une ou deux zones d'intervention, et doit avoir deux contrôleurs pour le lot qui contient trois zones d'intervention.

En cas de non-respect de cette norme, le dossier du soumissionnaire sera rejeté pour le lot concerné par ce manquement.

- **Recenseur 15 points**

Qualification	Note maximale par lot
Diplôme universitaire en agronomie, en statistique ou en économie	15 points
Technicien supérieur ou technicien en agronomie	10 points
Autre diplôme universitaire	07 points

La note maximale à attribuer est de quinze (15) points. Elle est calculée comme suit :

La somme des notes des recenseurs

La note = -----

Nombre total de recenseurs

- **Le nombre d'intervenant par lots 15 points**

La notation affectée au soumissionnaire pour le nombre d'intervenants par lot, sera appréciée comme suit :

Type de lot	Nombre d'intervenants par lot				
	> 3	3	> 3 et < 6	>= 6 et < 9	>= 9
Lot contenant une zone d'intervention	0	10 points	15 points	-	-
Lot contenant deux zones d'intervention	0	0	5 points	10 points	15 points
Lot contenant trois zones d'intervention	0	0	0	10 points	15 points

N.B : le soumissionnaire obtenant une note de 0 sera éliminé.

- **Moyens matériels et techniques 20 points**

Il sera accordé la note entière au soumissionnaire qui présente les moyens matériels et techniques, selon le barème suivant :

- Véhicule pour déplacement 10 points
- PC connecté à internet 10 points

Le soumissionnaire doit s'engager sur les moyens mis en œuvre en signant et en apposant le cachet humide et en joignant les pièces justificatives (photocopies de carte grise et factures).

Le soumissionnaire doit avoir au minimum un véhicule et un PC connecté à internet par zone d'intervention.

Note éliminatoire :

A l'issue du décompte final, les candidats qui n'auront pas atteint la note minimum fixée à 30 points / 60 seront écartés de l'évaluation financière.

6.2. OFFRE FINANCIÈRE : 60 points

A l'issue de l'évaluation technique, une note financière est attribuée à chaque soumissionnaire selon les modalités suivantes :

- Offre la moins disant : 40 points ;
- Autres offres : (40 x offre la moins disant) / offre considérée.

La note globale sur cent (100) points sera calculée, par lot, pour chaque soumissionnaire de la façon suivante :

Note de l'offre technique (60 points) + note de l'offre financière (40 points).

7. Date de remise des offres

Les pièces constitutives du dossier de consultation signées par le soumissionnaire seront scannées et envoyées à l'adresse suivante, email : consultation@bneder.dz. Les offres doivent parvenir durant la journée du 2024, avant 12H00.

8. Rejet des offres.

Constituent des cas de rejet :

- Toute offre parvenue avant la date ou après l'heure limite prévue ci-dessus ;
- CV n'ayant aucun lien avec le domaine d'intervention exigé ;

9. Confidentialité

Le BET ou groupement de BET retenu s'engage à ne divulguer, ni à communiquer à qui que ce soit, sans l'accord écrit du BNEDER, toute information dont il aurait pris connaissance dans le cadre de cette mission. Le BET est tenu à une confidentialité stricte, exclusive et totale.



ANNEXES

5

TABLEAU DE LA RÉPARTITION DES ZONES D'INTERVENTIONS PAR LOT ET PAR WILAYA :



Wilaya	Lot	Nb Zone d'intervention	Communes concernées
ADRAR	Lot 01	2	FENOUGHIL, INZEGHMIR
	Lot 02	2	SBAA, ZAOUJET KOUNTA
AIN DEFLA	Lot 01	3	BELAAS, BOUMEDFAA, DJELIDA
	Lot 02	3	DJENDEL, EL ABADIA, OUED DJEMAA
BATNA	Lot 01	3	AIN DJASSER, CHEMORA, DJERMA
	Lot 02	2	MEROUANA, AZIL ABDELKADER
	Lot 03	2	OULED FADEL, SEGGANA
BECHAR	Lot 01	1	ERG FERRADJ
BEJAIA	Lot 01	3	AMIZOUR, BENI DJELLIL, BENI MAOUCH
	Lot 02	2	BOUKHELIFA, DRAA KAID
	Lot 03	2	OUZALLAGUEN, TAOURIRT IGHIL
BISKRA	Lot 01	2	AIN NAGA, EL HADJAB
	Lot 02	2	EL OUTAYA, SIDI OKBA
BOUMERDES	Lot 01	2	BAGHLIA, BENI AMRANE
	Lot 02	2	BORDJ MENAIEL, KHEMIS EL KHECHNA
DJANET	Lot 01	1	DJANET
DJELFA	Lot 01	2	BIRINE, FEIDH EL BOTMA
	Lot 02	2	HASSI FEDOUL, SIDI LADJEL
EL BAYADH	Lot 01	3	BREZINA, STITTEN, TOUSMOULINE
EL M'GHAIR	Lot 01	2	EL M'GHAIR, OUM TOUYOUR
EL OUED	Lot 01	3	BENI GUECHA, HASSI KHELIFA, REGUIBA
EL TARF	Lot 01	2	AIN KERMA, BESBES
	Lot 02	2	BOUTELDJA, ECHATT
GUELMA	Lot 01	3	BELKHIR, EL FEDJOU DJ, TAMLOUKA
ILLIZI	Lot 01	1	ILLIZI
IN SALAH	Lot 01	1	IN SALAH
LAGHOUAT	Lot 01	3	BEIDHA, GUELTAT SIDI SAAD, TADJMOUT
MASCARA	Lot 01	2	AIN FEKAN, EL HACHEM
	Lot 02	2	OUED TARIA, SIG
MEDEA	Lot 01	2	AIN BOUCIF, CHAHBOUNIA
	Lot 02	2	OUZERA, SIDI NAAMANE
MILA	Lot 01	2	CHELGHOU M LAID, GRAREM GOUGA
MOSTAGANEM	Lot 01	2	AIN TADLES, KHEIRELINE
	Lot 02	3	SIDI ALI, SIDI LAKHDAR, SIRAT
OUARGLA	Lot 01	2	HASSI BEN ABDELLAH, HASSI MESSAOUD
	Lot 02	2	N'GOUSSA, OUARGLA
OULED DJELLAL	Lot 01	1	DOUCEN
SAIDA	Lot 01	2	SIDI AHMED, TIRCINE
SETIF	Lot 01	3	AIN ARNAT, AIN LAHDJAR, AMOUCHA
	Lot 02	3	BENI FOU DA, BIR EL ARCH, GUIDJEL
SKIKDA	Lot 01	3	AIN KECHRA, BENAZOUZ, ES SEBT
TAMANRASSET	Lot 01	1	ABALESSA
TIARET	Lot 01	3	HAMADIA, TAKHEMARET, ZMALET EL EMIR ABDELKADER
TIMIMOUN	Lot 01	2	AOUGROUT, TIMIMOUN
TLEMCCEN	Lot 01	2	EL FEHOUL, EL GOR
	Lot 02	2	HENNAYA, MAGHNIA
TOUGGOURT	Lot 01	1	EL HADJIRA
31	47	100	

7

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
BUREAU NATIONAL D'ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL



DECLARATION A SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

Ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce :

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires :

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de

Existe-t-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de la société du greffe du tribunal, section commerciale ? :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cession d'activité :

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? :

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire)

La société fait-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat ?

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n°03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? :

7



Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :

La société s'est-elle rendue coupable de fausses déclarations ?

La société a-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ?

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages ? :

La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n°10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ? :

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? :

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ? :

La société, lorsqu'il s'agit de soumissionnaires étrangers, a-t-elle manqué au respect de l'engagement d'investir prévu à l'article 24 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ? : /

Indiquer le nom, les (s) prénoms(s), la qualité, la date et le lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration :

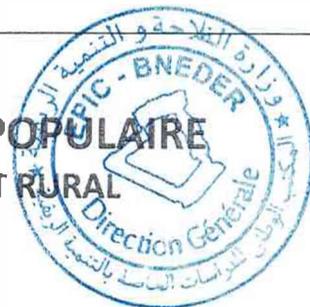
J'affirme, sous peine de réalisation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
BUREAU NATIONAL D'ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL



DECLARATION DE PROBITE

Je soussigné (e),

Nom et prénoms :

Agissant au nom et pour le compte du

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause. Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics, la résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
BUREAU NATIONAL D'ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL



LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné (e),

Nom et prénom :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte du, inscrit au registre de commerce sous le numéro :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers le Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural (BNEDER) à exécuter les prestations relatives à la réalisation des enquêtes dans le cadre de l'enquête post-censitaire du recensement général de l'agriculture 2024, Lots n° Conformément aux conditions de l'instruction aux soumissionnaires et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché en dinars en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffres et en lettres) :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire ou CCP n° ouvert au nom du
Après de la

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

5



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
BUREAU NATIONAL D'ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Enquête post censitaire dans le cadre du recensement général de l'agriculture.

Je soussigné (nom-prénom)certifie avoir pris connaissance de la consistance du lot faisant l'objet de la présente consultation (nature consistance et localisation), m'engage à réaliser les enquêtes conformément aux termes de références en vigueur du délai fixé (nombre de jours, en chiffres et en lettres) et à mobiliser les moyens humains et techniques nécessaires.

Coût des prestations :

Intervenants	Unité	Coût unitaire	Quantité	Durée	Cout total DA (HT)
Recenseur	Homme /jour			15 jours	
Contrôleur	Homme /jour			15 jours	
Montant total (HT)					
TVA : 17%					
Montant total TTC					

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

7